

# LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2023

Janvier 2025 (mise à jour mai 2025)

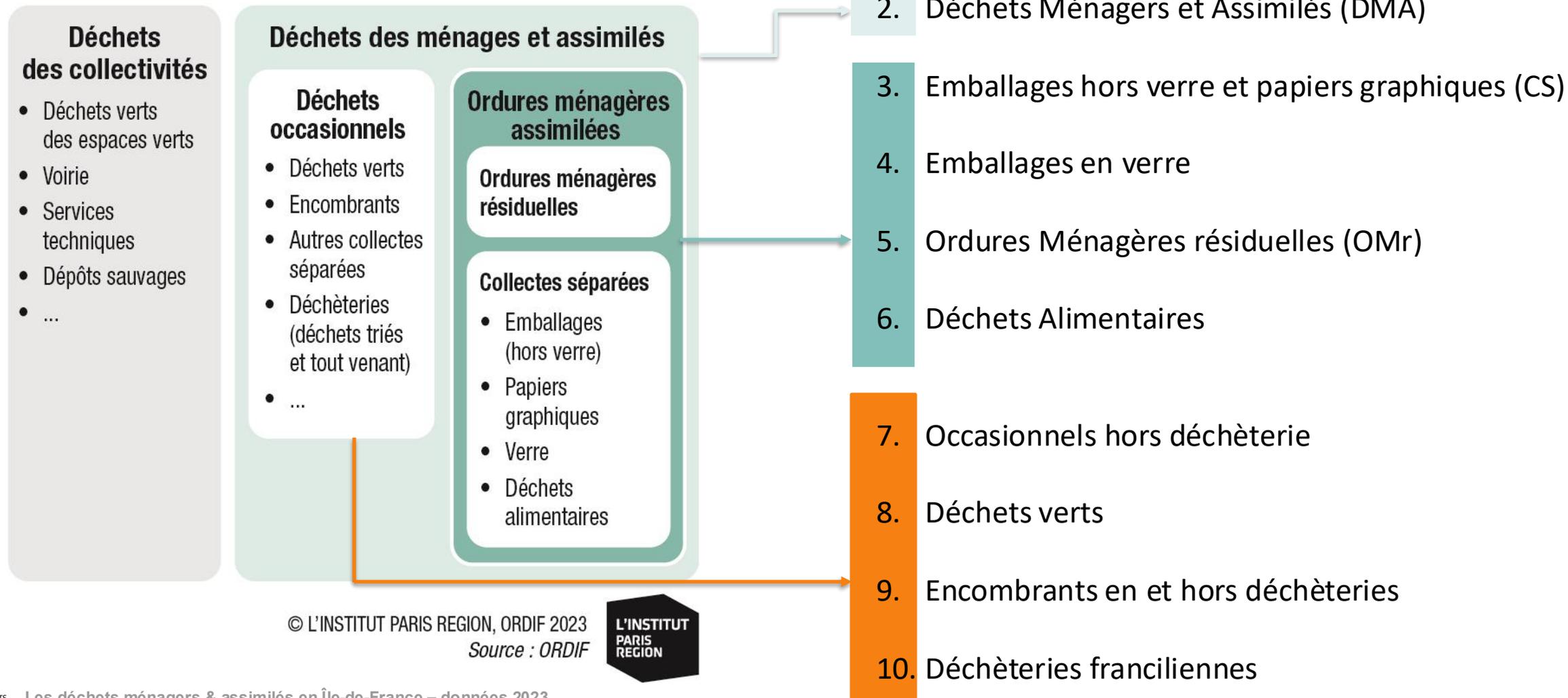
Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



# Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit **59** collectivités en 2023.

## Déchets collectés par le service public



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF



# 1. Organisation de la collecte

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en **53 intercommunalités** (EPCI : établissement public de coopération intercommunale) dont 15 exercent également la compétence traitement (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

## 39 collectivités à compétences collecte

### MGP

- 1 : T1 - Ville de Paris
- 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
- 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
- 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
- 6 : T6 - Plaine Commune
- 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
- 8 : T8 - Est Ensemble
- 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
- 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
- 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

### Seine-et-Marne

- S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- S2 : SMETOM de la Vallée du Loing
- S3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
- S4 : SMETOM GEEODE
- S5 : COVALTRI
- S6 : Val d'Europe Agglomération
- S7 : CC des Plaines et Monts de France
- S8 : CA du Pays de Meaux

### Essonne

- E1 : CA Paris Saclay
- E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
- E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
- E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
- E5 : CC du Val d'Essonne
- E6 : CC entre Juine et Renarde
- E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
- E8 : SEDRE de la Région d'Etampes
- E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

### Yvelines

- Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
- Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
- Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines
- Y4 : CC Gally Mauldre
- Y5 : CC Cœur d'Yvelines
- Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
- Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

### Hors Île-de-France (siège)

- H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)
- H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

## 15 collectivités à compétences collecte et traitement

### Seine-et-Marne

- S9 : SIETREM de Lagny sur Marne (77, 93)
- S10 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
- S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

### Essonne

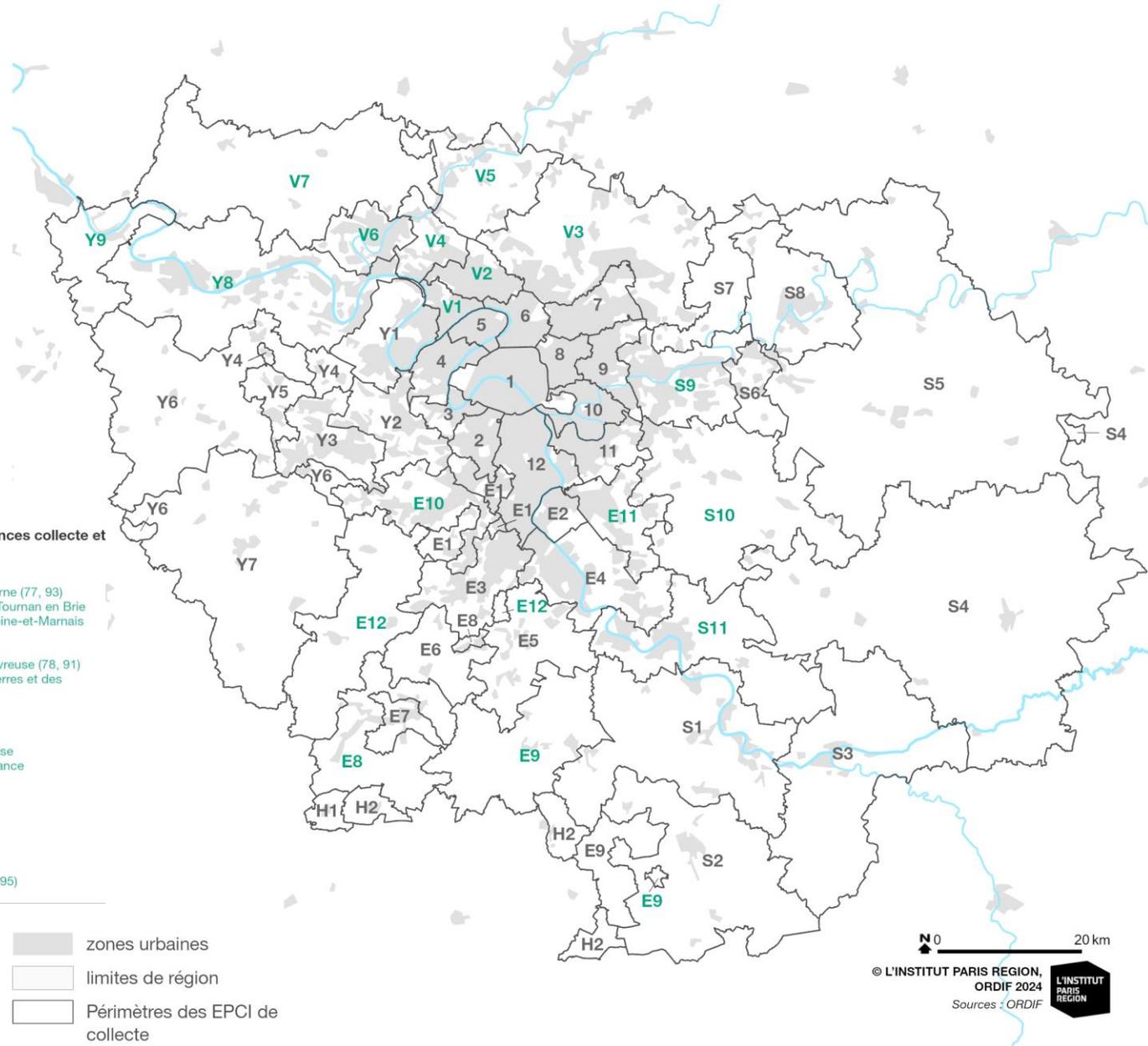
- E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
- E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
- E12 : SIREDOM

### Yvelines

- Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
- Y9 : CC les Portes de l'Île de France

### Val-d'Oise

- V1 : Syndicat AZUR
- V2 : Syndicat EMERAUDE
- V3 : SIGIDURS (77, 95)
- V4 : Syndicat TRI ACTION
- V5 : Syndicat TRI-OR
- V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
- V7 : SMIRTOM du Vexin



- zones urbaines
- limites de région
- Périmètres des EPCI de collecte

0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024  
Sources : ORDIF



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

# 1. Organisation du traitement

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées **autour d'une installation structurante**, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles. Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.

## 15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne  
S10 : SIETREM de Lagny sur Marne (77, 93)  
S11 : SIETOM de la Région de Tourna en Brie  
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

Essonne  
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)  
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)  
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines  
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise  
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise  
V1 : Syndicat AZUR  
V2 : Syndicat EMERAUDE  
V3 : SIGIDURS (77, 95)  
V4 : Syndicat TRI ACTION  
V5 : Syndicat TRI-OR  
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
V7 : SMIRTOM du Vexin

## 11 Collectivités à compétences traitement

MGP  
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)  
14 : RIVED  
15 : SMITOUVM

Seine-et-Marne  
S13 : SYTRADEM  
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

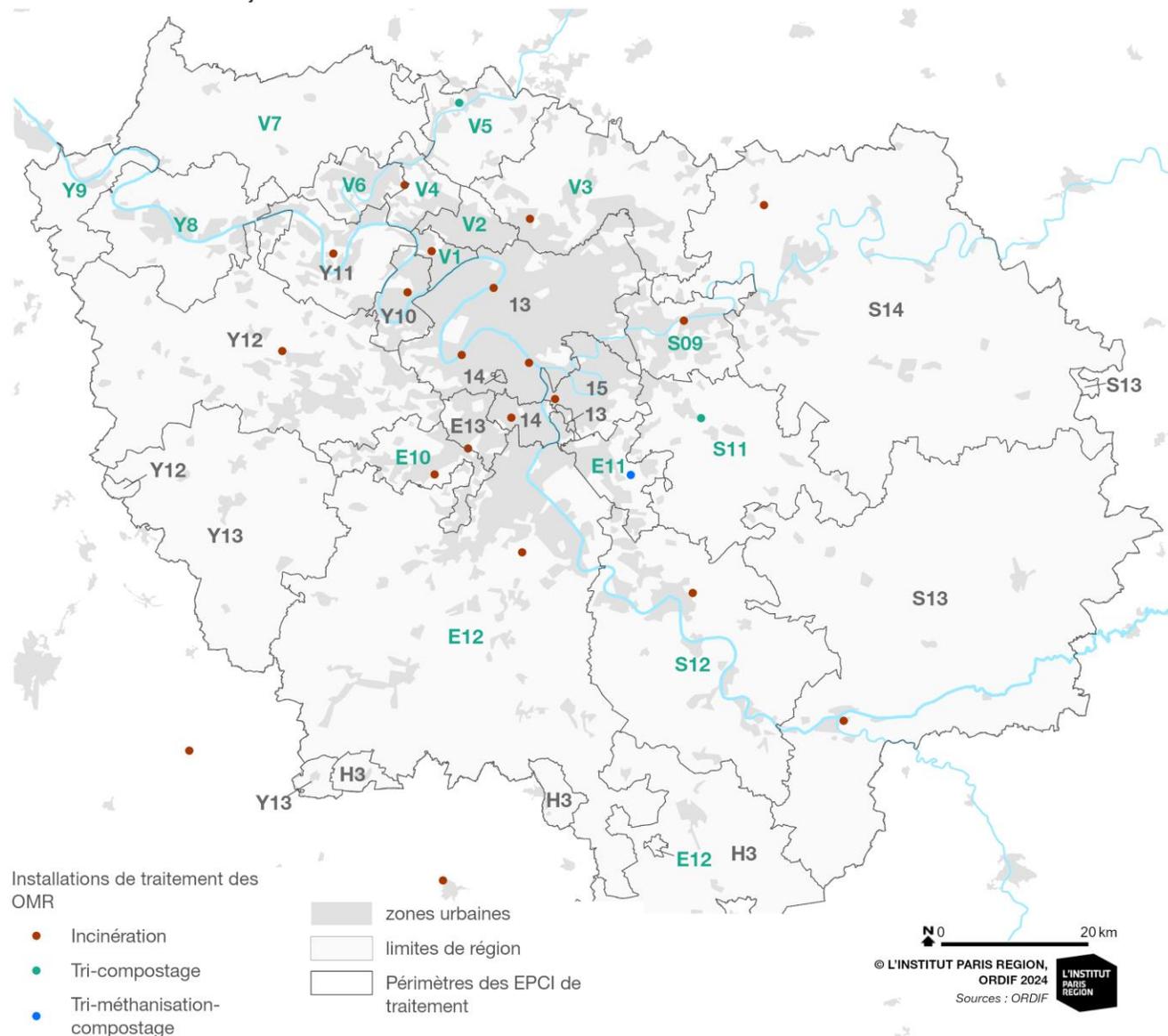
Essonne  
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines  
Y10 : SITRU (78, 92)  
Y11 : VALOSEINE  
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)  
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)  
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

## Les collectivités à compétence traitement – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2024

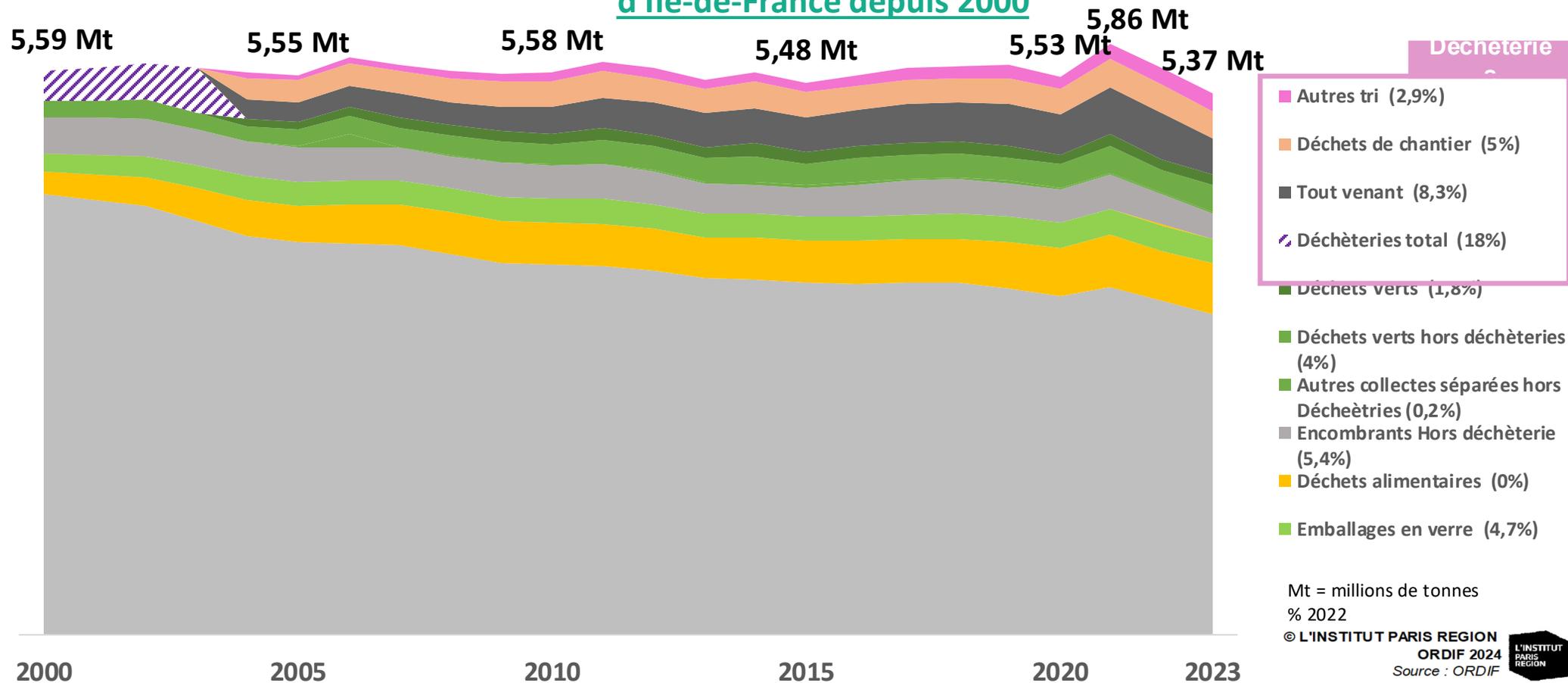


L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

## 2. DMA ensemble : évolution des tonnages

En 2023, la quantité totale des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Ile-de-France s'élève à 5,37 millions de tonnes. La production de DMA a **baissé d'environ 246 000 tonnes** entre 2022 et 2023.

### Évolution des tonnages des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



2000

2005

2010

2015

2020

2023

## 2. DMA ensemble : évolution des ratios

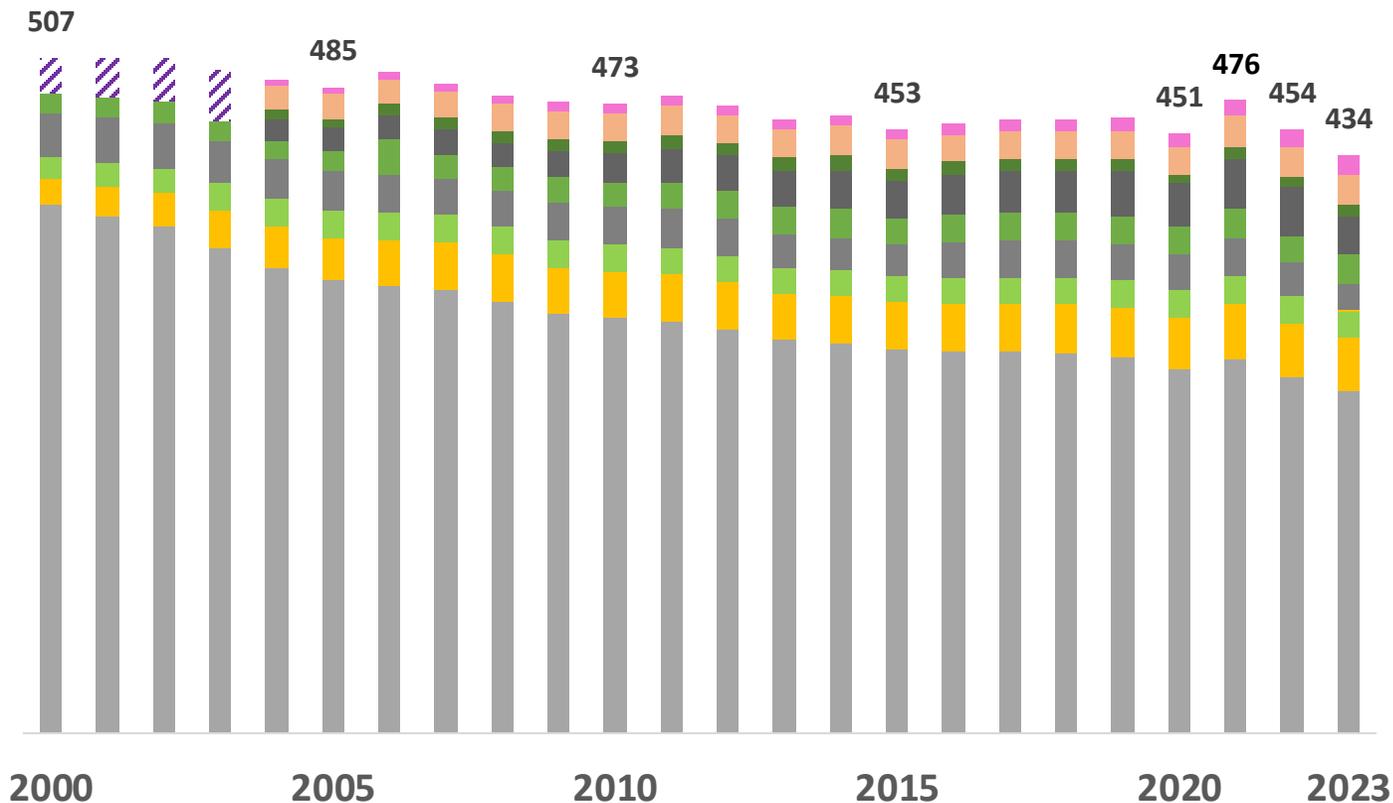
En 2023, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant est tombé à 434 kg par habitant. Il affiche une **diminution de 20kg par habitant** par rapport à l'année précédente soit une baisse de 4%.

L'évolution depuis 2000 montre une baisse tendancielle jusqu'en 2015 puis une période de relative stabilité avant le trou de 2020 et le pic de 2021.

Le ratio DMA de 2023 est en **recul de 14%** par rapport à l'an 2000.

La collecte sélective maintient des niveaux bas depuis 2004 et le **flux OMR représente près de 59% des DMA**

### Évolution des ratios des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



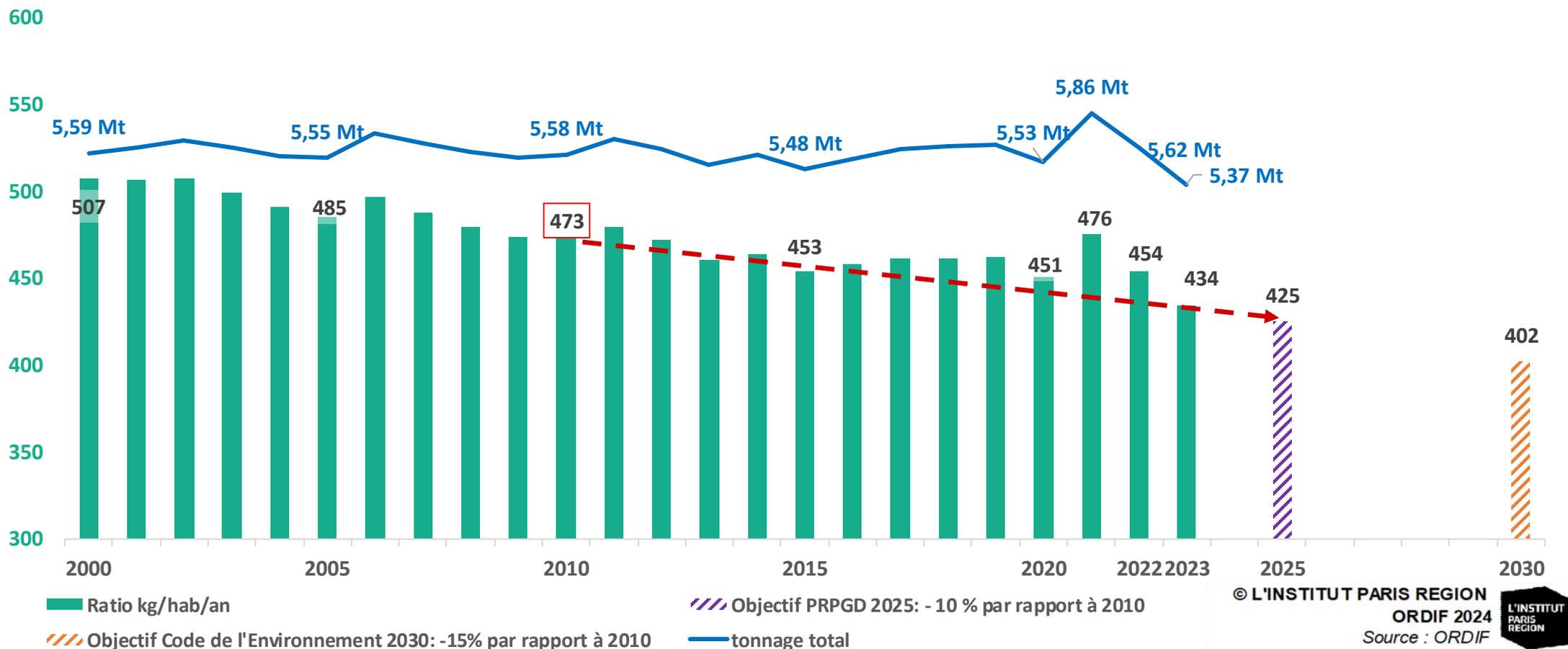
- Déchèteries**
- Autres tri (13,1 kg/hab)
  - Déchets de chantier (22,7 kg/hab)
  - Déchets Verts (8,3 kg/hab)
  - Tout venant (37,5 kg/hab)
  - Déchèteies total (81,6 kg/hab)
  - Déchets verts hors déchèteies (18,3 kg/hab)
  - Autres collectes séparées hors Déchèteries (0,9 kg/hab)

© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

## 2. DMA ensemble : Objectif de réduction (tonnes et ratio)

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une **réduction de 15 % en 2030** par rapport au ratio de DMA en 2010 (473 kg/hab), soit un objectif de 402 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de **425 kg/hab/an en 2025**. Après une baisse liée à la crise COVID en 2020 (451 kg/hab) et une remontée en 2021 et 2022, nous observons en 2023 une baisse historique avec un ratio de 434 kg/hab. Un niveau jamais atteint.

### Évolution annuelle de la production de déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes et kg par habitant)



## 2. DMA ensemble : traitement 2023 (%)

### Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés

- 57,2 % vers des unités d'Incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 24,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 4,3 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

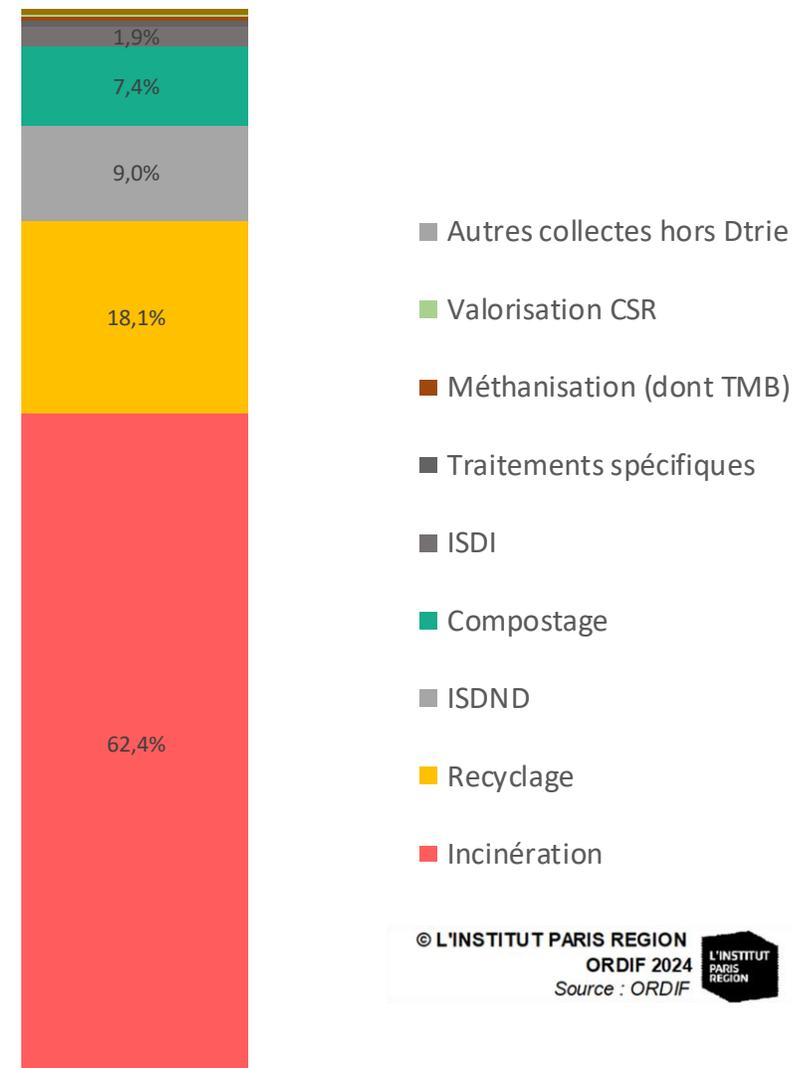
### Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

62,4 % de DMA incinérés soit 3 340 150 tonnes

- 18,1 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 1 007 832 tonnes
- 9 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 483 793 tonnes
- 1,9 % de DMA envoyés dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
- 7,4% de DMA compostés soit 394 150 tonnes
- 0,2% envoyés vers d'autres installations (CSR, Méthanisation, traitements spécifiques)

### Traitement final des DMA 2023



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF



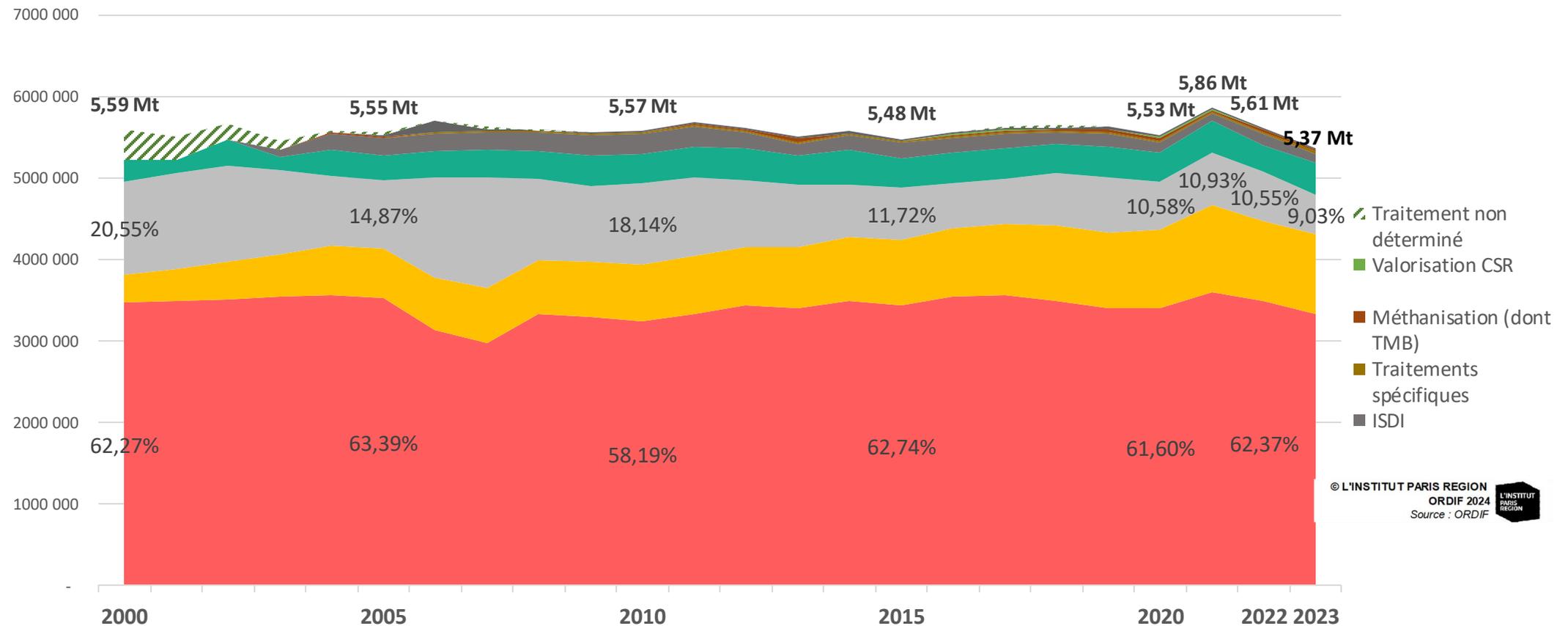
## 2. DMA ensemble : Évolution du traitement final (tonnes)

L'ensemble des déchets incinérés affichent un total d'environ 3 340 000 tonnes en 2023 soit une baisse de 5% par rapport à 2022. Un niveau jamais observé depuis 2010.

Les déchets enfouis continuent leur baisse avec un recul de 18% entre 2022 et 2023.

La part recyclée repart à la hausse avec baisse de 1% par rapport à 2022 soit un recul de 8 000 tonnes.

### Évolution du traitement des déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes)



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

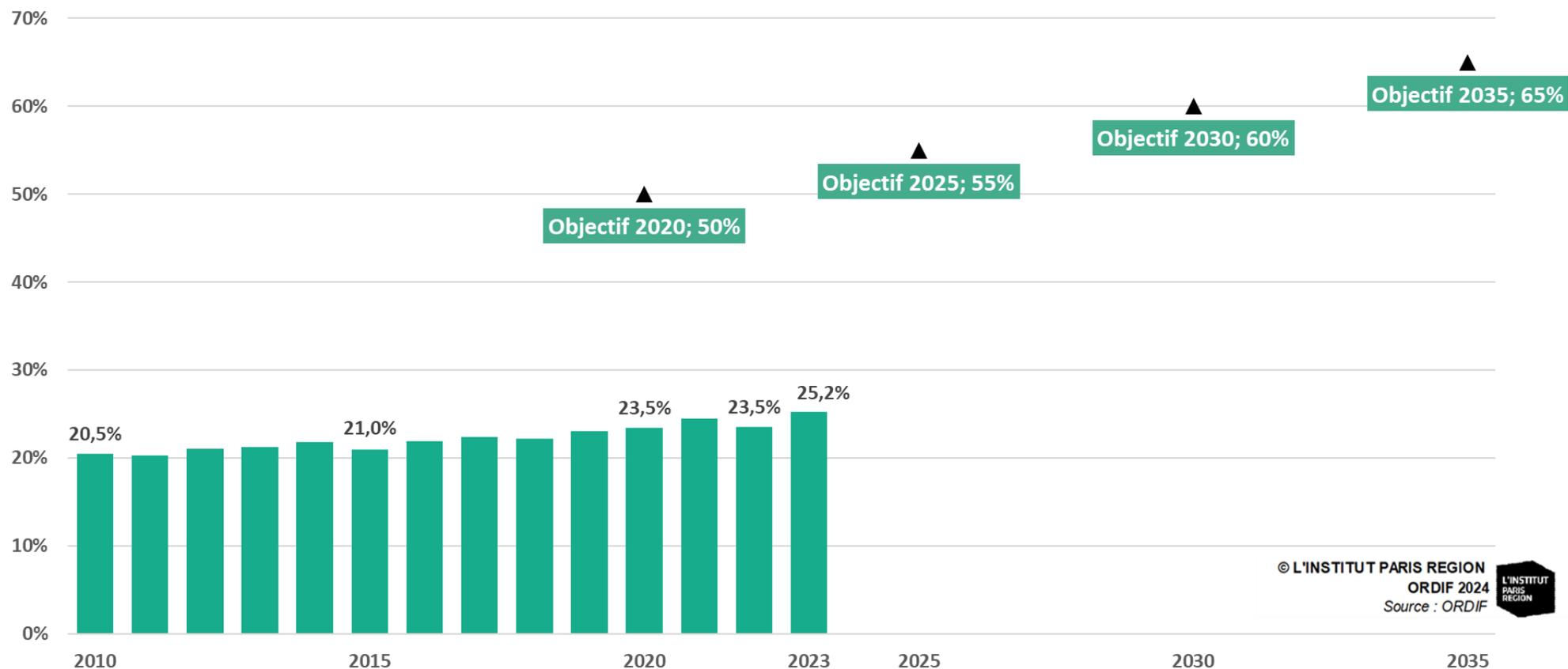
## 2. DMA ensemble : évolution du taux de recyclage

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4e bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre **65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers)**.

Le taux de recyclage défini par la directive européenne ne prend pas en compte les mâchefers ni les gravats.

En 2023, **le taux de recyclage francilien des DMA a augmenté de presque 2 points par rapport à 2022** et est resté relativement stable par rapport à 2021. À noter que malgré cette amélioration, **l'objectif réglementaire des 65 % en 2035 est loin d'être atteint**.

### Évolution du taux de recyclage (matériau et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

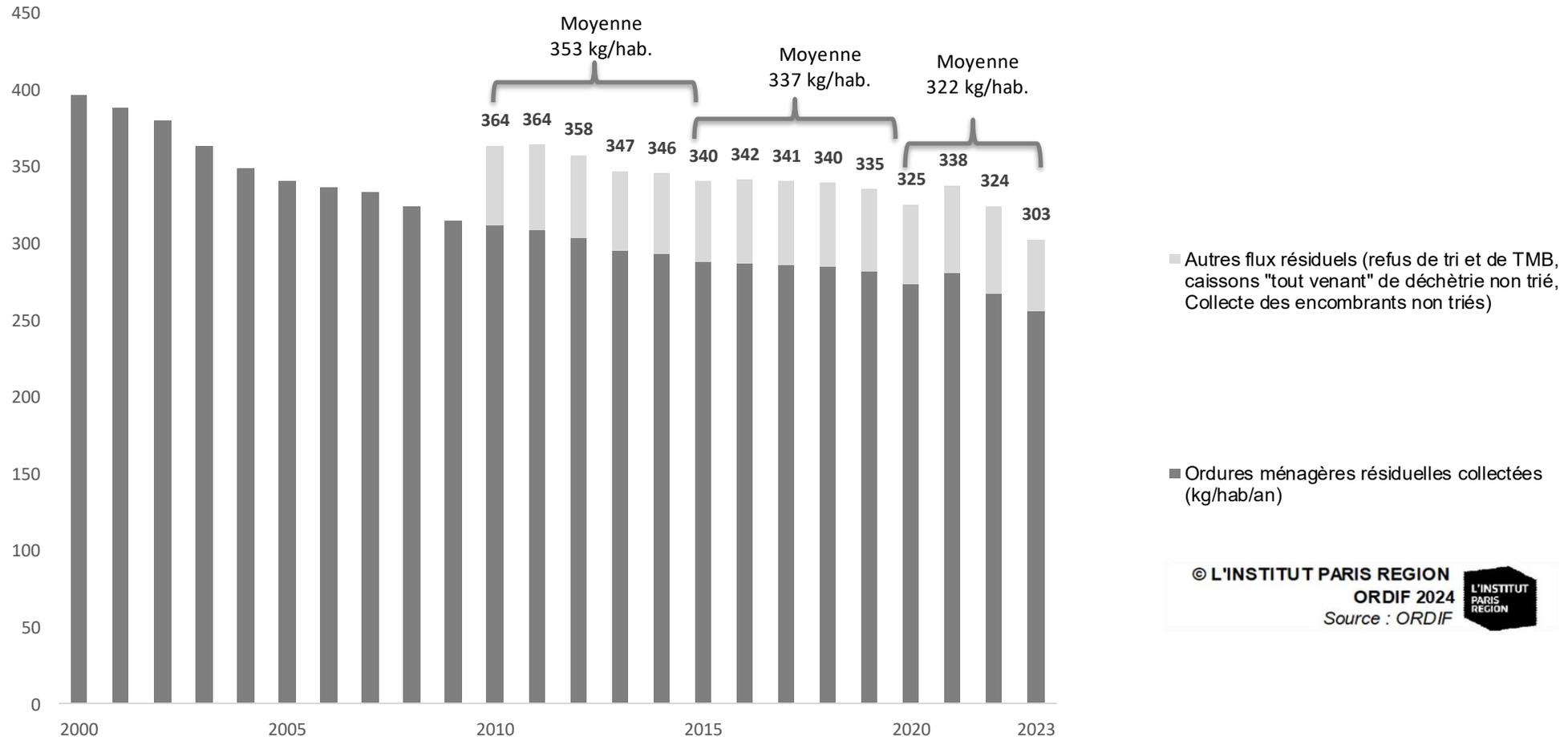


# 2. DMA ensemble : Évolution du ratio « résiduel net »

(ratios, cumul les flux de déchets résiduels)

Le ratio du flux **ordures ménagères résiduelles (Omr)** baisse fortement depuis 2000. En 2023, le ratio des flux résiduels (OMR, tout-venant des déchèteries et encombrants non triés) est de **303 kg/hab./an**. Ce ratio baisse de **6% par rapport à 2022** et de **17% par rapport à 2010**.

## Évolution du ratio cumulé des flux de DMA résiduels



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

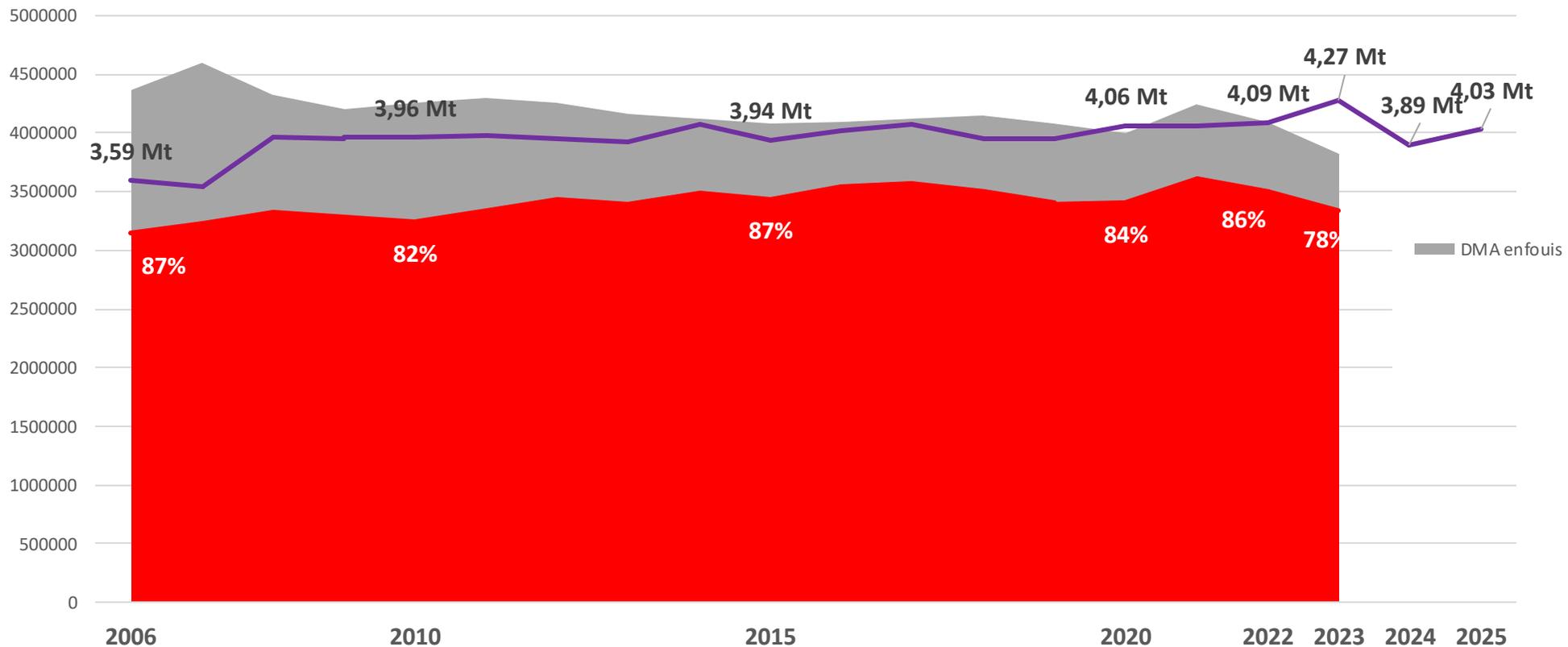


## 2. DMA ensemble : Traitement des déchets résiduels nets

Les **capacités autorisées totales d'incinération** sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,27 millions de tonnes en Île-de-France en 2023. En 2023, ces capacités ont été **utilisées à 78% pour l'ensemble des flux DMA** : ordures ménagères résiduelles, refus de tri, tout venant de déchèteries ou encombrants non triés. En prenant en compte les flux ménagers enfouis, les **DMA résiduels nets** s'élèvent à près de 3,8 millions de tonnes.

Selon les années, l'ensemble de ces flux cumulés peuvent dépasser les capacités totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique. Avec la **baisse de capacité annoncée** de l'incinérateur d'Ivry en 2024 (avant l'augmentation de celui de Créteil en 2025) ce plafond théorique pourrait être à nouveau dépassé.

### Incinération et enfouissement des déchets ménagers et assimilés



## 2. Les usines d'incinération

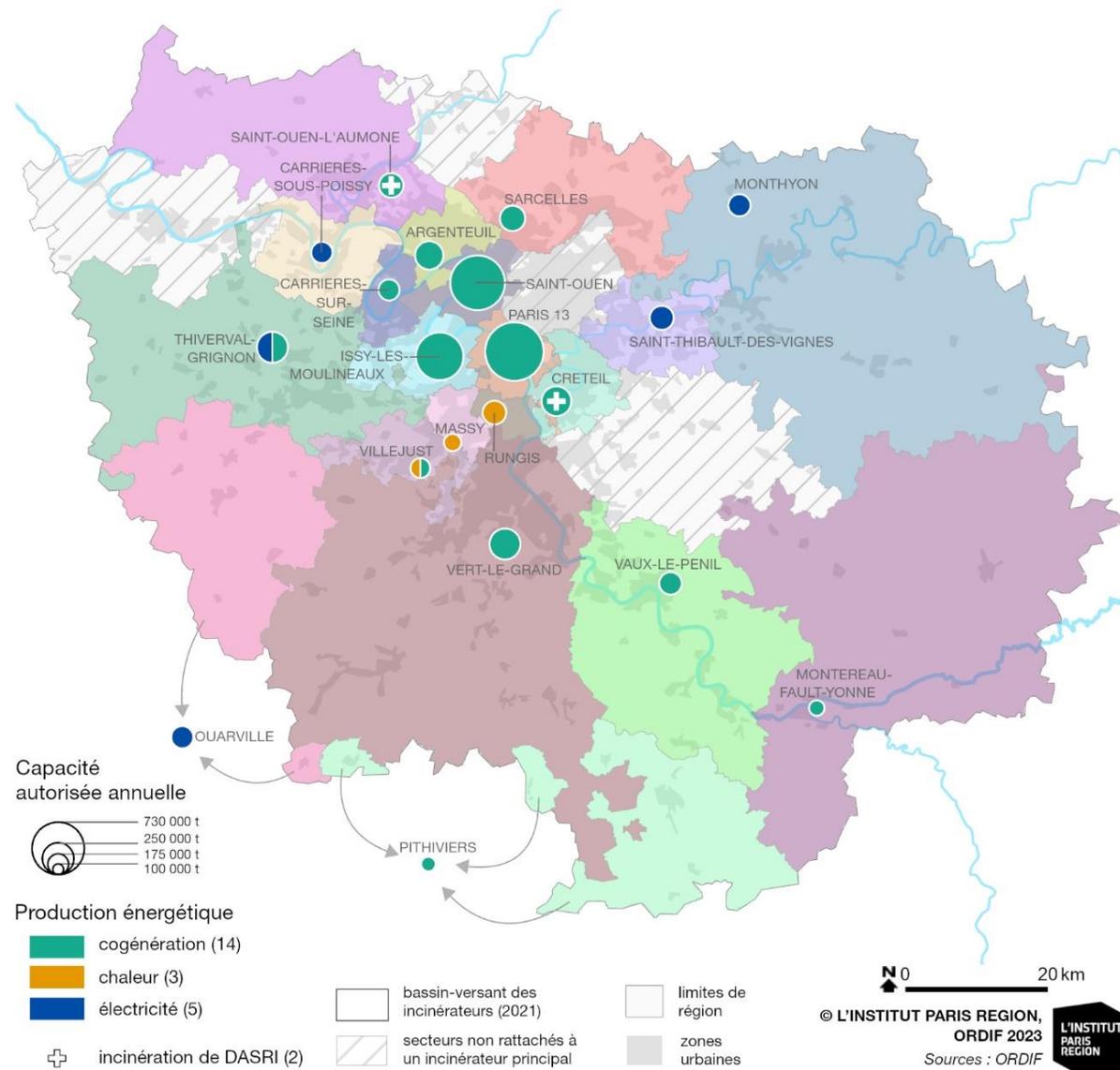
Le flux des déchets ménagers et assimilés résiduels de l'Île-de-France est à 94 % acheminé vers **18 unités d'incinération** représentées avec leur bassin versant. Ces installations reçoivent également d'autres flux ménagers, notamment des refus de tri.

Ces usines se situent principalement **en zone urbaine**. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Sycatom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les **bassins versants** correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

Tous les incinérateurs franciliens produisent de l'énergie : chaleur, électricité ou cogénération. 17 d'entre elles présentent une performance permettant de les qualifier d'**unité de valorisation énergétique (UVE)**.

Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND) en Île-de-France en 2022-2023

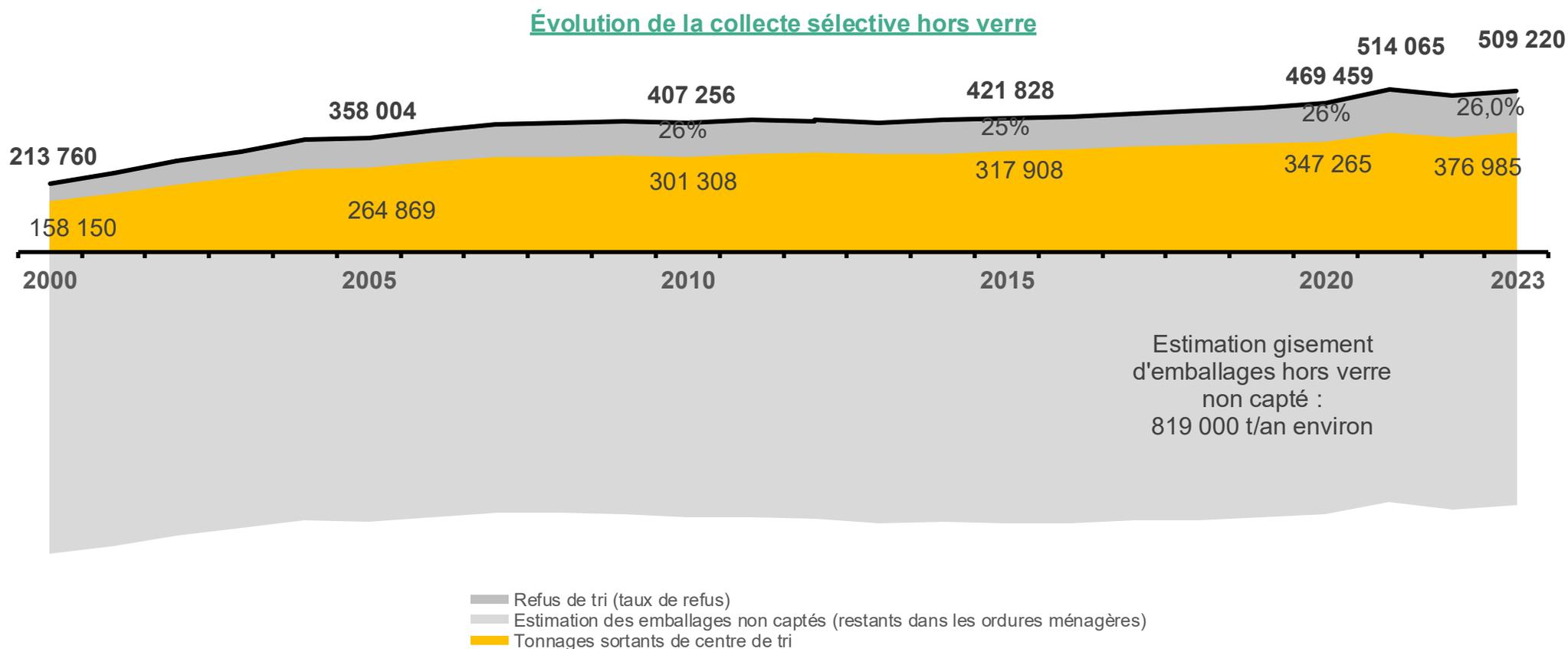


### 3. Flux Emballages recyclables : évolution du tri hors verre (tonnes)

En 2023, les collectivités de l'Île-de-France ont collecté plus de **15 000 tonnes de déchets d'emballages et de papiers de plus** que l'année précédente soit d'environ 509 000 tonnes.

Le volume de déchets d'emballages et de papiers restant dans les ordures ménagères est toujours très élevé : **environ 60% du gisement n'est pas capté**.

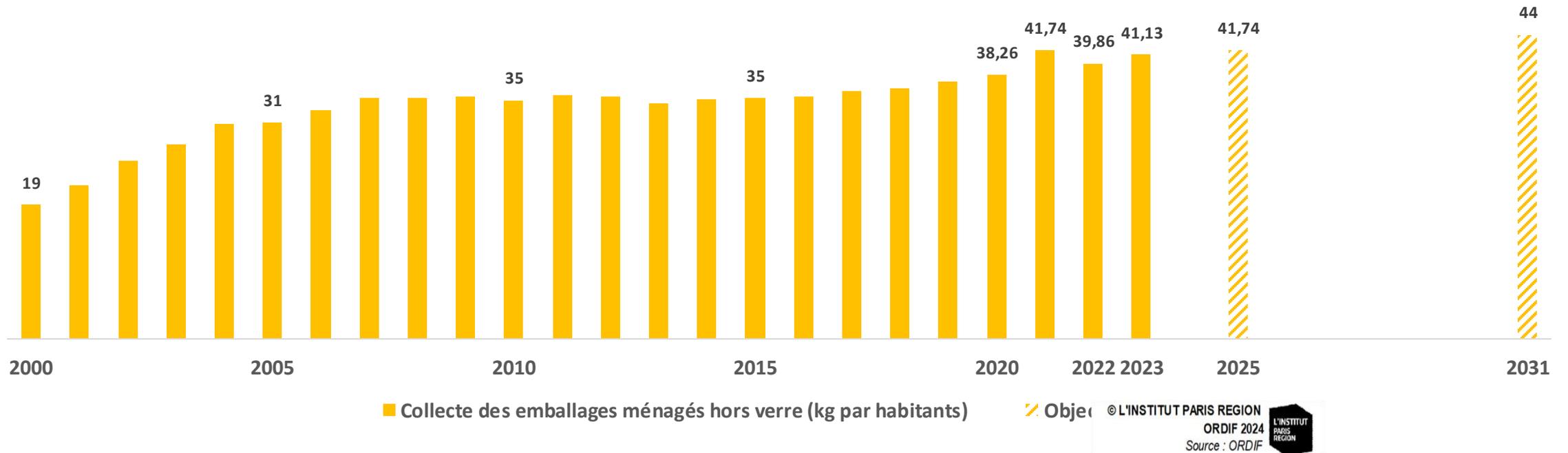
Le **refus de tri** de déchets d'emballages et de papiers collecté en 2023 est de 26% (127 000 t). Il s'est amélioré de 1,3 point par rapport à 2022. **98,5%** de ces refus ont été envoyés en incinération.



### 3. Flux Emballages recyclables : évolution du tri hors verre (ratio)

Le ratio d'emballages et papiers, qui était en **tendance haussière entre 2016 et 2021**, a connu un léger recul en **2022** avant de re partir à la hausse en **2023**. Il passe de presque de **40,3 kg/hab à 41,3 kg/hab** se rapprochant ainsi des objectifs règlementaires fixés

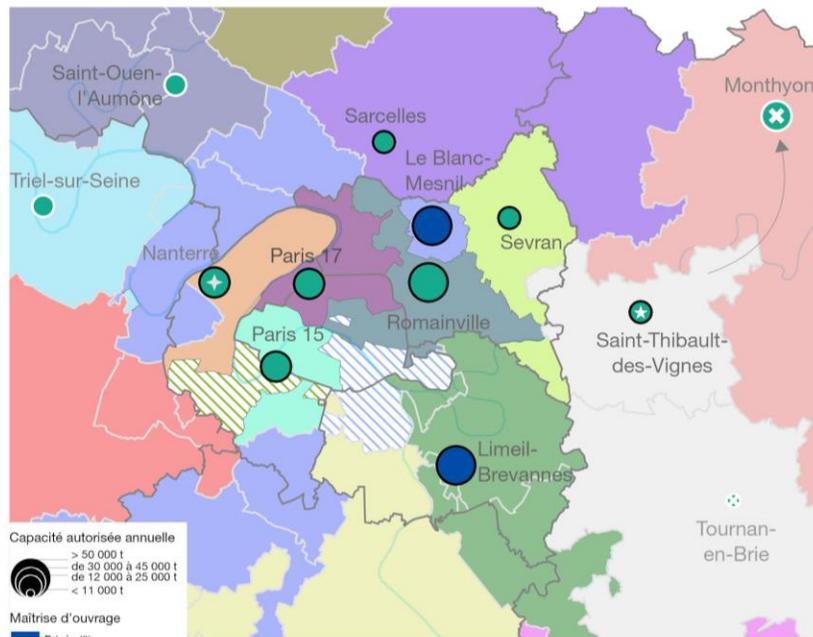
#### Évolution du ratio de collecte des emballages ménagers hors verre



# 3. Flux Emballages recyclables : centres de tri

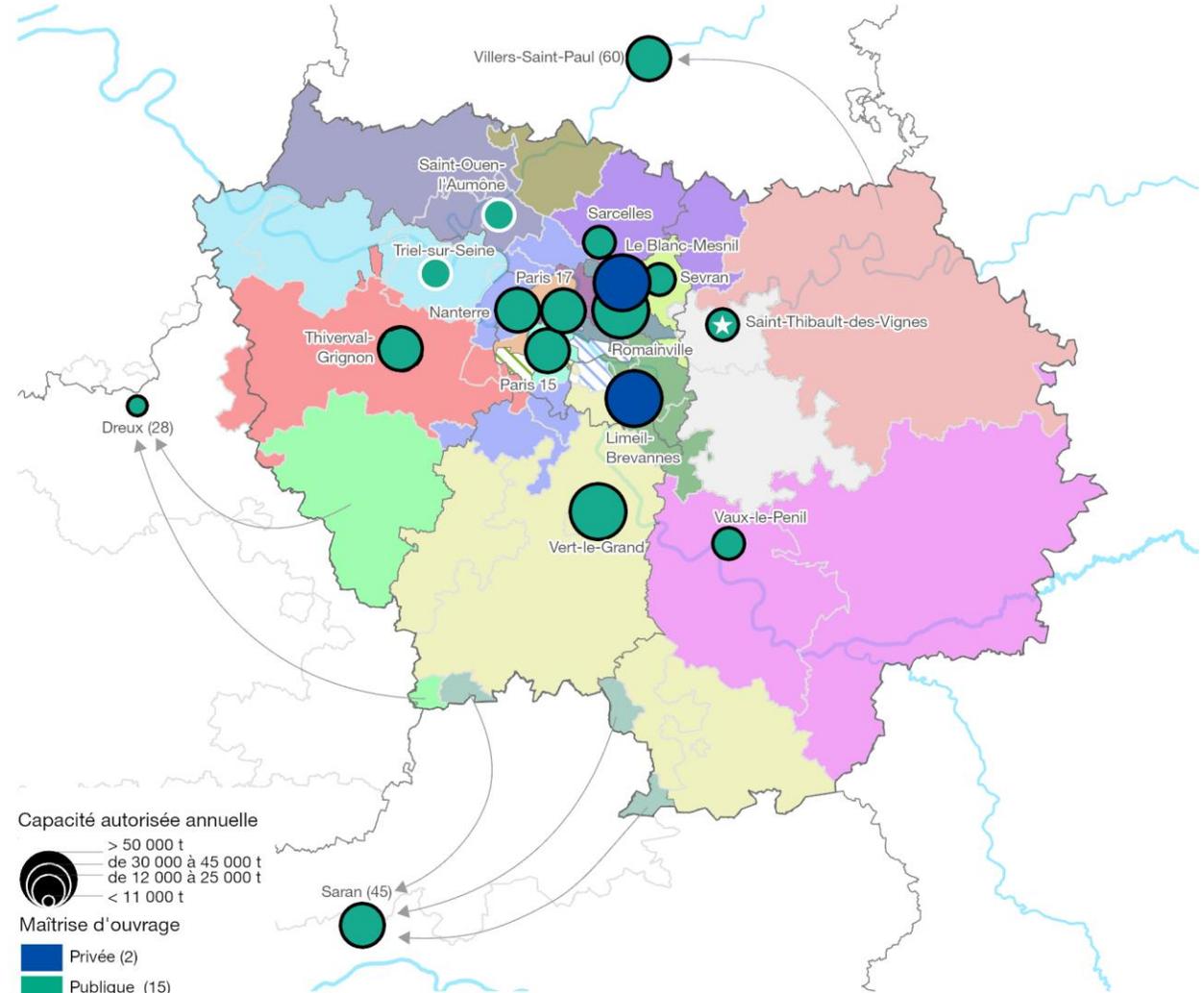
L'Île-de-France comptait en 2023, **17 centres de tri** de collectes sélectives des ménages pour une capacité autorisée annuelle de 636 220 t, dont 16 adaptés totalement ou en partie aux extensions des consignes de tri, pour 620 220 t/an soit 97% des capacités régionales.

15 des 17 centres sont sous **maîtrise d'ouvrage publique**.



Nota : Les sites de Tournan-en-Brie (SIETOM, 77) et de Monthyon (SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE, 77) fermeront lorsque le centre de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM, 77), nouvellement reconstruit, sera parfaitement opérationnel (fin 2022-début 2023).

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023  
Sources : ORDIF

# 4. Flux Emballages en verre : évolution du tri du verre

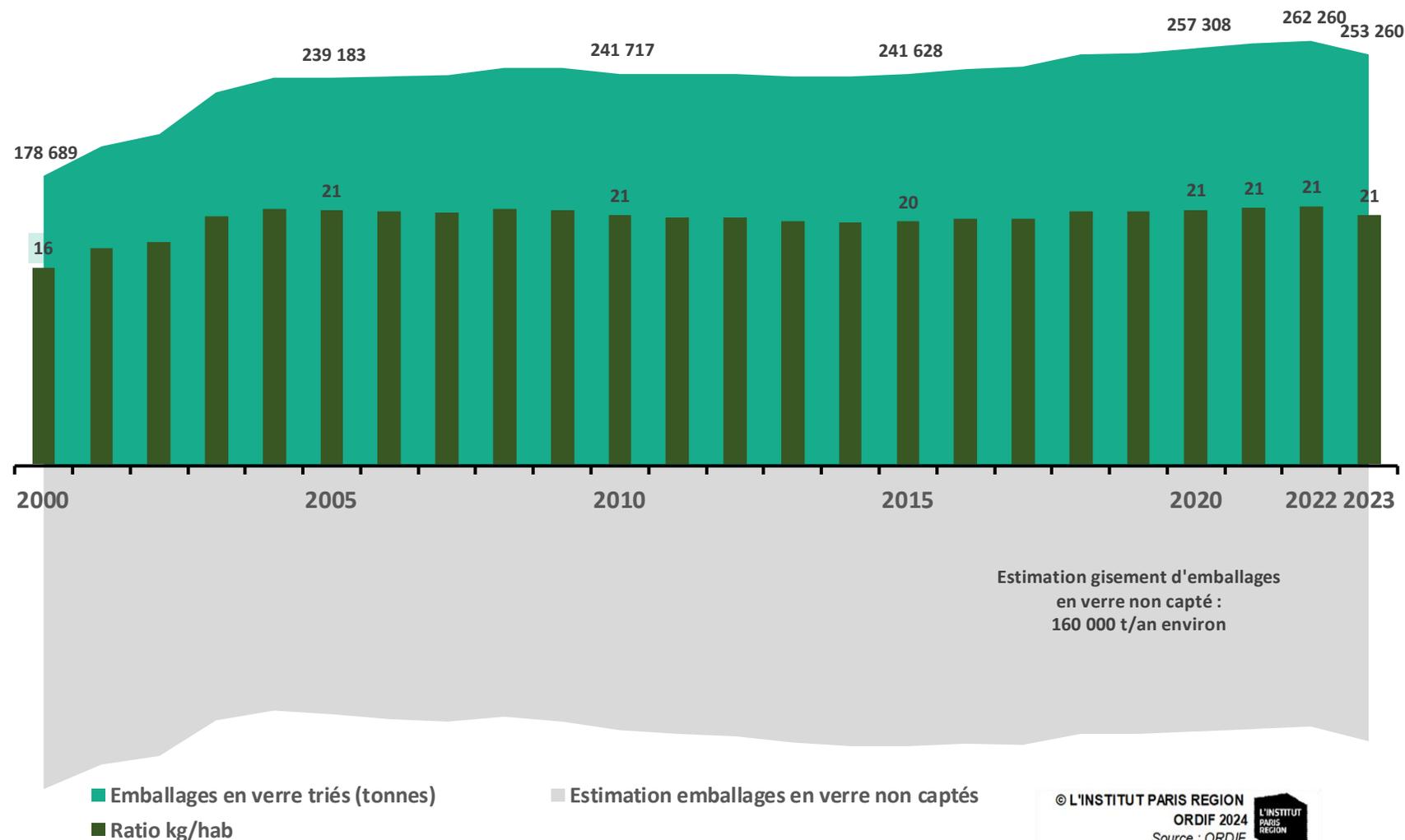
(tonnes et ratios)

## Évolution captage des emballages en verre

Avec 253 260 tonnes, le flux des déchets d'emballages en verre connaît un **recul** de 3% en 2023.

Depuis 20 ans ce ratio reste **stable entre 20 et 21 kg/hab.**

Le tonnage des déchets emballages en verre non captés restant dans les OMr est estimé à près de 160 000 tonnes (14,2 kg/hab). Avec **un taux de captage de 59%**, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.



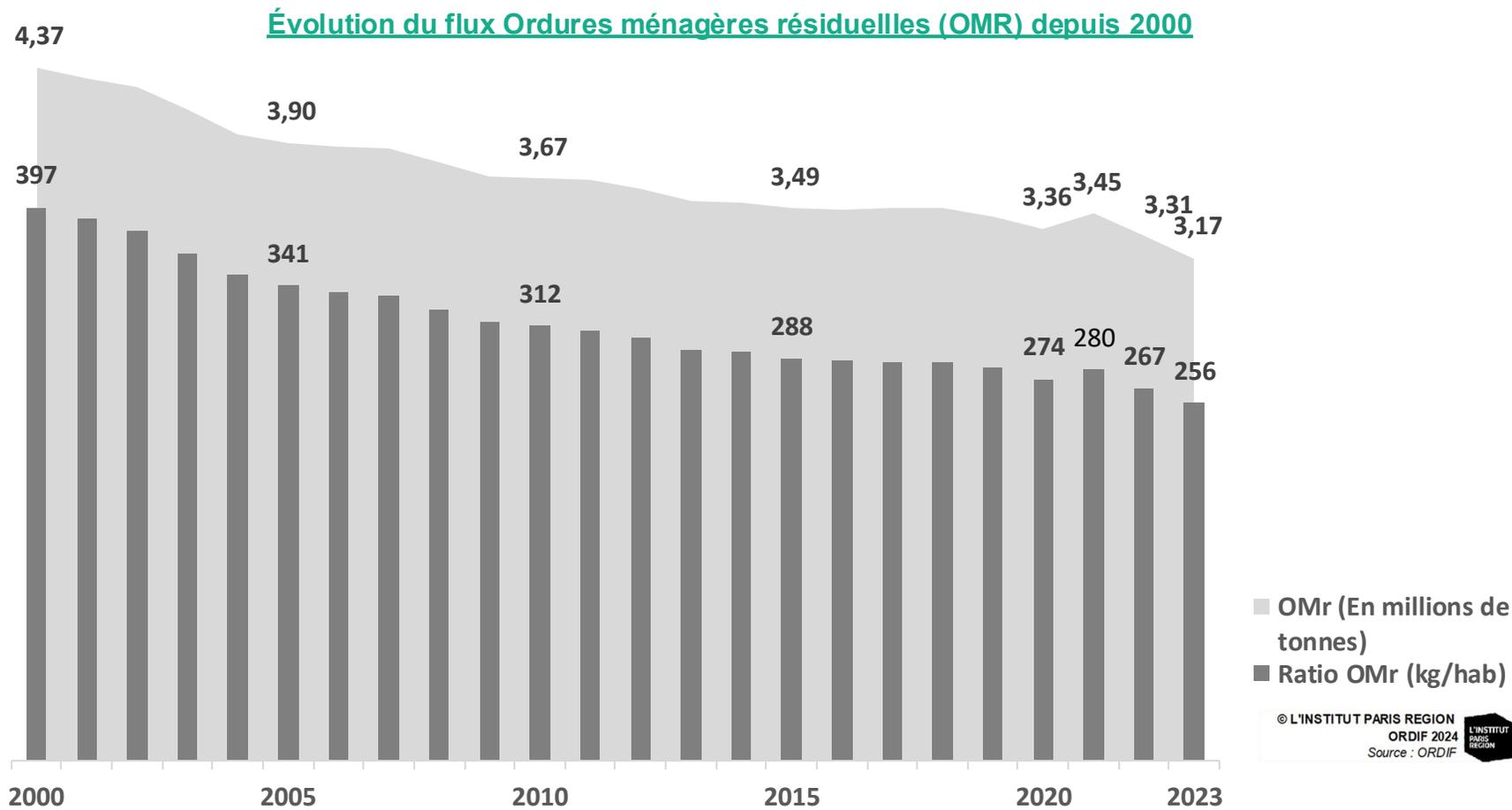
© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF



# 5. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : évolution

(tonnes et ratios)

2023 est une **année record pour la baisse des ordures ménagères résiduelles** (OMr). En effet, avec 3,17 Mt d'Omr (257 kg/hab), le tonnage comme le ratio de ce flux atteint son niveau le plus bas depuis l'an 2000 : une réduction de 141 kg par habitant et par an (- 35%).



# 6. Flux Déchets alimentaires : déploiement de la collecte

La réglementation\* posée en 2015 prévoyait que « au plus tard le **31 décembre 2023** », « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets », sont tenus « de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets », soit par « valorisation sur place » soit par « collecte séparée ».

**9 collectivités** offrent un service de collecte des déchets alimentaires à tout ou partie de leur population, tandis que **15 proposent une collecte spécifique pour les gros producteurs** (professionnels, cantines etc...)

\*Art. L541-21-1 du code de l'environnement

## Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

### Collectes des déchets alimentaires (DA) :

- des ménages
- des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

### 17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)  
 1 : T1 - Ville de Paris  
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris  
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest  
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense  
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine  
 6 : T6 - Plaine Commune  
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol  
 8 : T8 - Est Ensemble  
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois  
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir  
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)  
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau  
 S7 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)  
 E1 : CA Paris Saclay  
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine  
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

- Yvelines (2)  
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine  
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

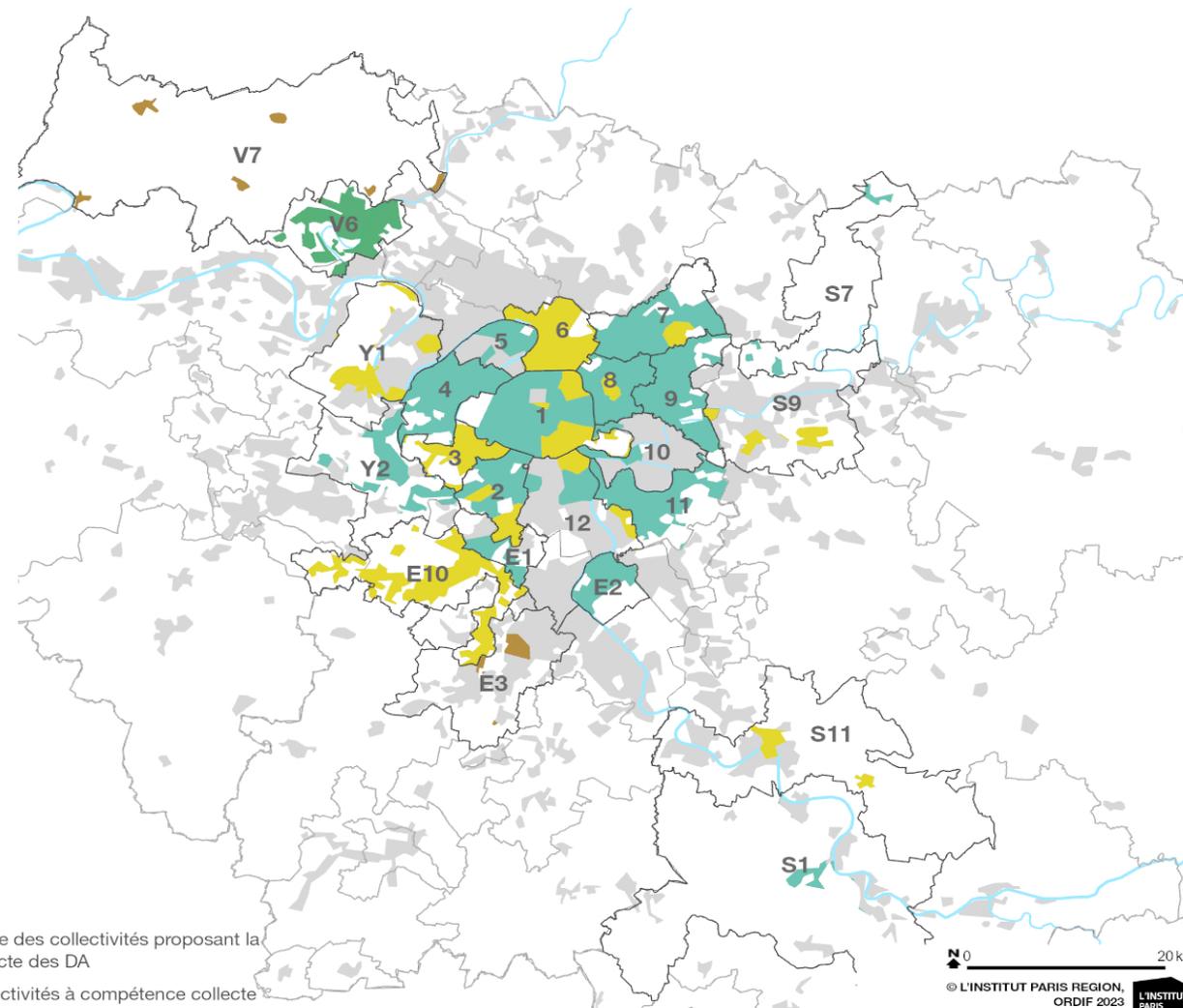
### 5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)  
 S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)  
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)  
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)  
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
 V7 : SMIRTOM du Vexin

- Limite des collectivités proposant la collecte des DA
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements

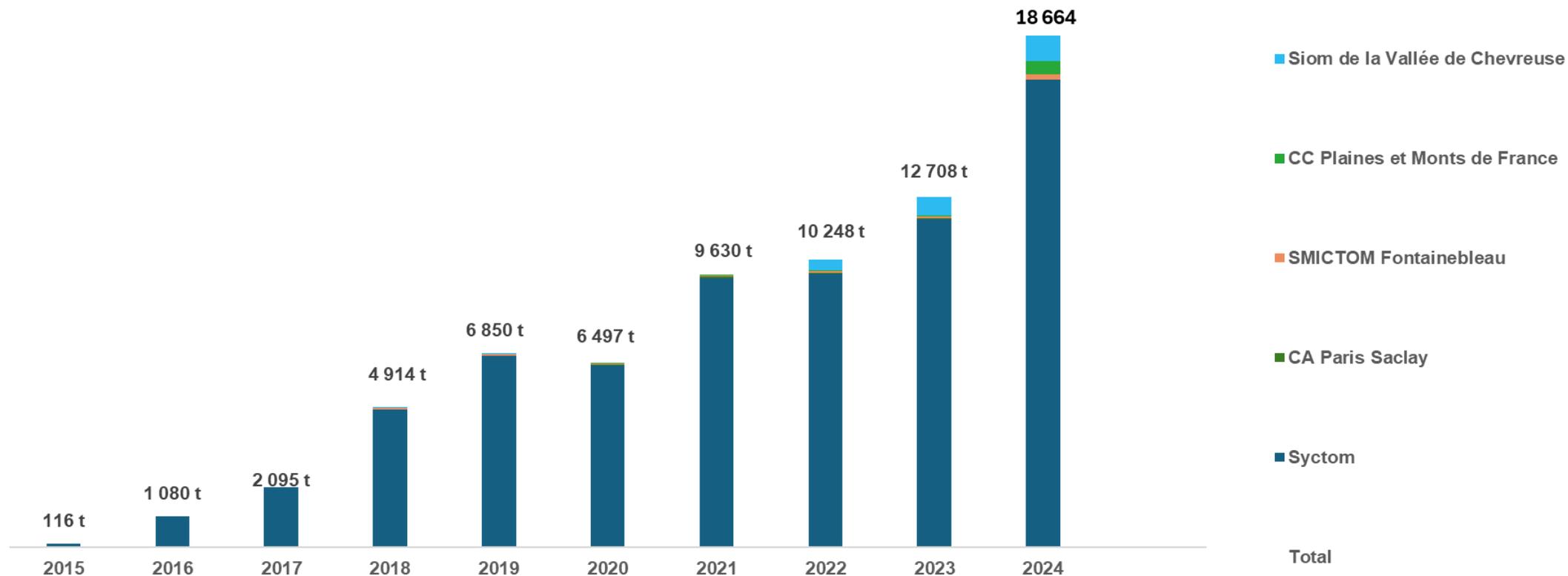


© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023  
 Sources : ORDIF, Région Île-de-France, ADEME

# 6. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

La collecte des déchets alimentaires est passée de 115 tonnes en 2015 à **12 708 tonnes en 2023**. La dynamique s'accélère en 2024 avec une collecte prévisionnelle de **18 664 tonnes** soit **une hausse de 46% par rapport à 2023**. À noter que les collectivités du Syctom concentrent à elles seules 90% des tonnages collectés.

## Collecte des déchets alimentaires par le service public (ménages et gros producteurs -)



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024  
Sources : ORDIF



# 6. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

## Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public

En 2023, le service public a collecté

**12 708 tonnes** de déchets alimentaires :

- 36% provenant des ménages soit 4 537 tonnes.
- 64% provenant des « gros producteurs » (cantines, marchés forains, restaurants, etc.) soit 8 171 tonnes.

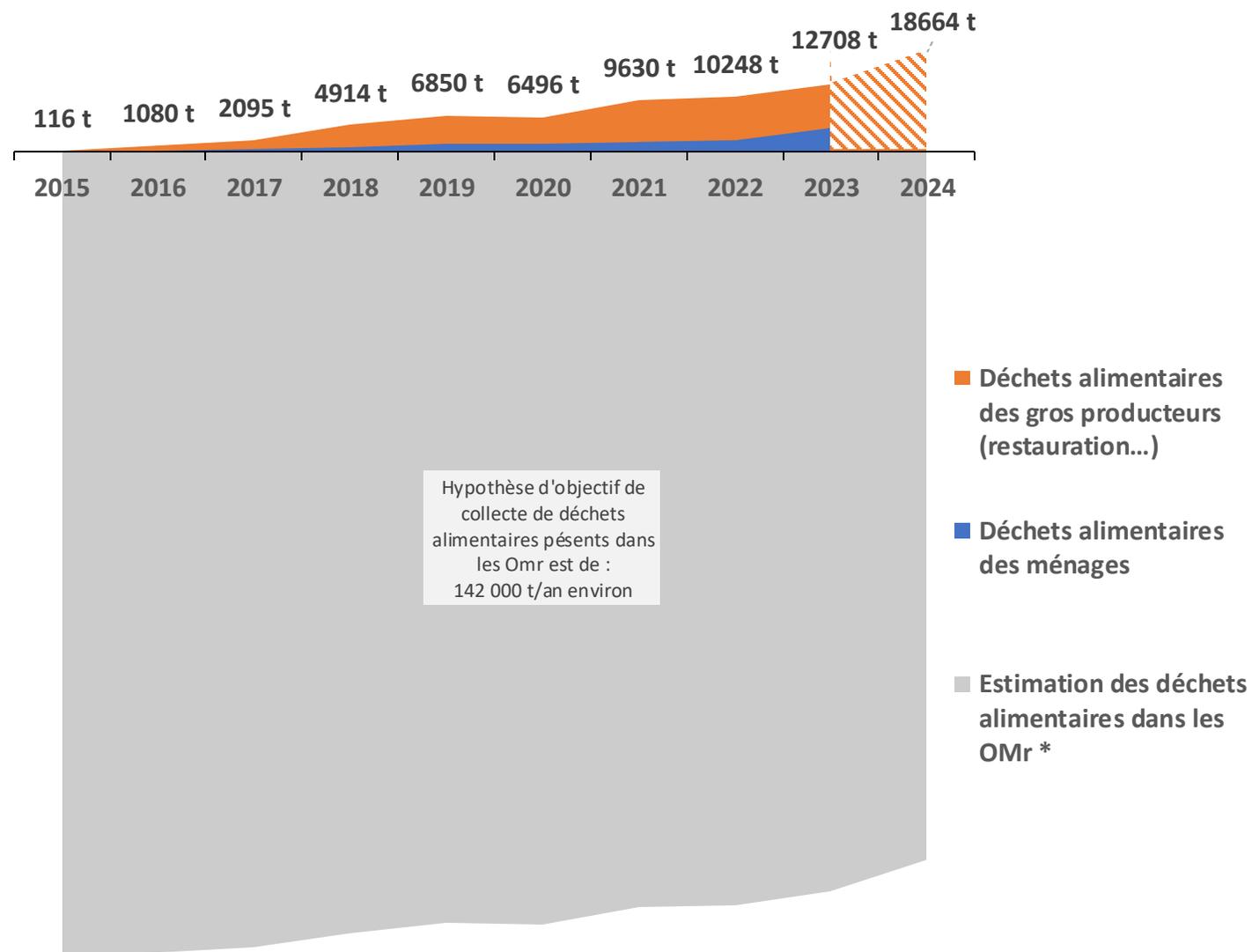
Pour l'année 2024, les premières estimations prévoient une collecte totale de 18 664 tonnes de déchets alimentaires.

Ce chiffre pourrait atteindre les 19 000 tonnes une fois l'ensemble des enquêtes réceptionné.

À la lecture de la réglementation, on peut raisonnablement faire l'hypothèse d'un **objectif 50% de réduction des déchets alimentaires** dans les ordures ménagères résiduelles. Pour l'atteindre, trois leviers sont envisageables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage de proximité
- La collecte des déchets alimentaires en vue de leur valorisation organique.

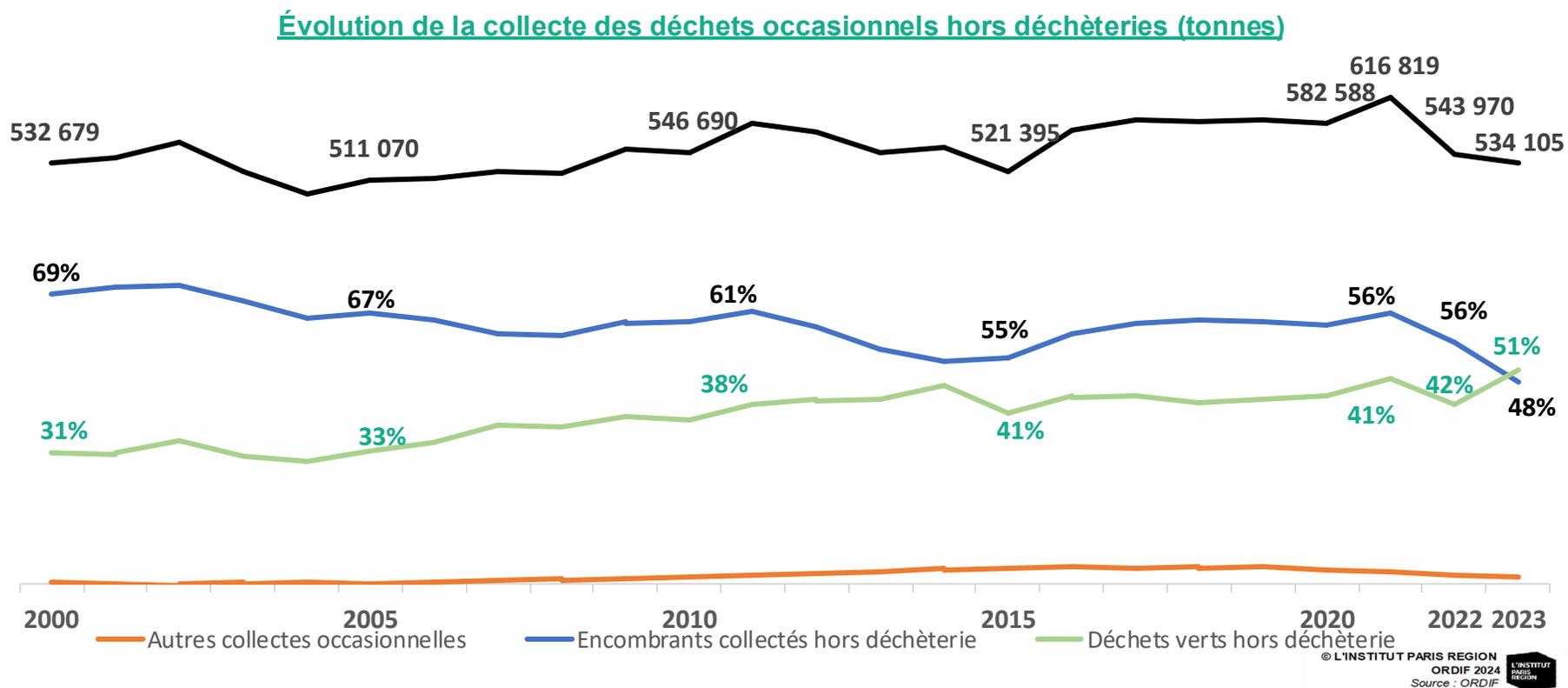
Dans le cadre de cette hypothèse, le gisement de déchets alimentaires dans les ordures ménagères à capter est estimé à 142 000 t annuelles environ.



# 7. Flux Déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes)

Les flux de **déchets occasionnels varient d'une année sur l'autre**. Entre 2016 et 2021, ils sont restés relativement stables se maintenant au dessus de **580 000 tonnes** annuelles.

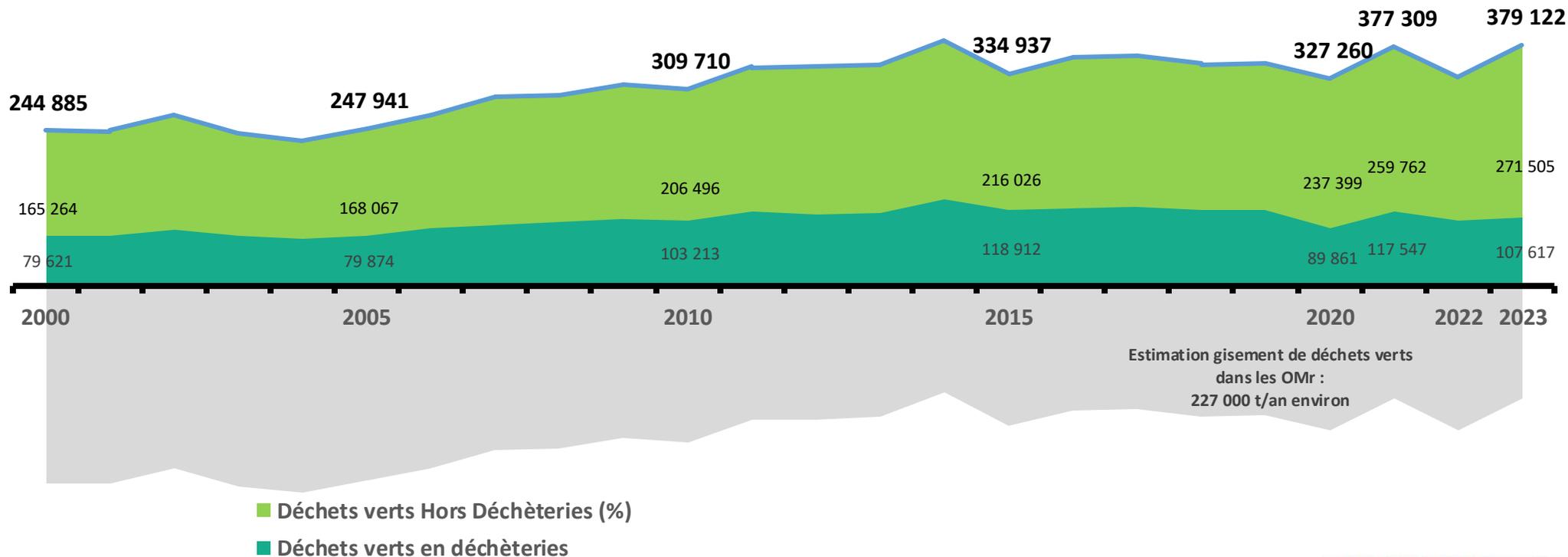
Cependant; en 2023 on enregistre une **forte baisse** atteignant des niveaux proches de ceux observés **avant 2010**. Par ailleurs, la part des **déchets verts** a progressé de manière régulière, **dépassant même celle des encombrants**.



# 8. Flux Déchets verts (tonnes)

En 2023, **379 1221 t**, en augmentation par rapport à 2022 mais reste dans le même ordre de grandeur que les 12 dernières années. Modes de collecte : **72% des déchets verts franciliens** sont collectés hors déchèteries. Selon les caractérisations des ordures ménagères, un tiers des déchets verts (tontes de pelouse, etc.) ne sont pas captés et s'y trouverait encore. Ils sont alors principalement envoyés en incinération.

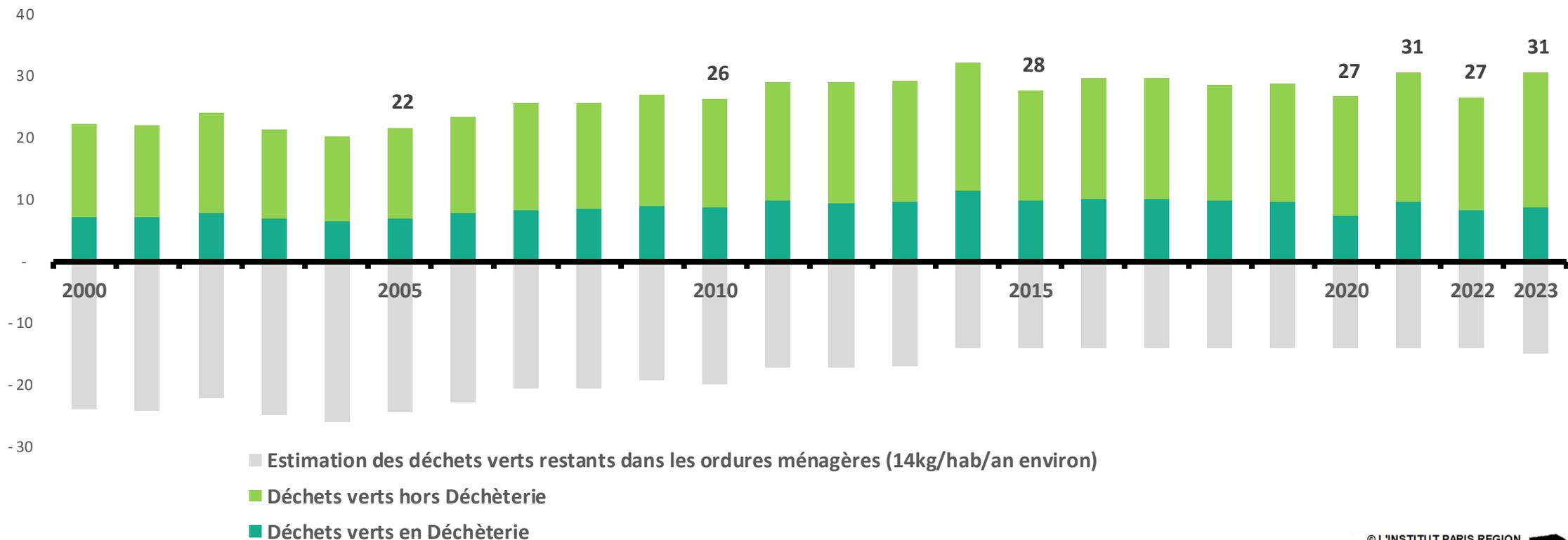
Évolution de la collecte des déchets verts (tonnes)



# 8. Flux Déchets verts (ratios)

Malgré la saisonnalité de ce flux et des années atypiques, le ratio est relativement stable depuis 2009 entre 27 et 31kg par habitant selon les années.

Évolution de la collecte des déchets verts (kg/hab)



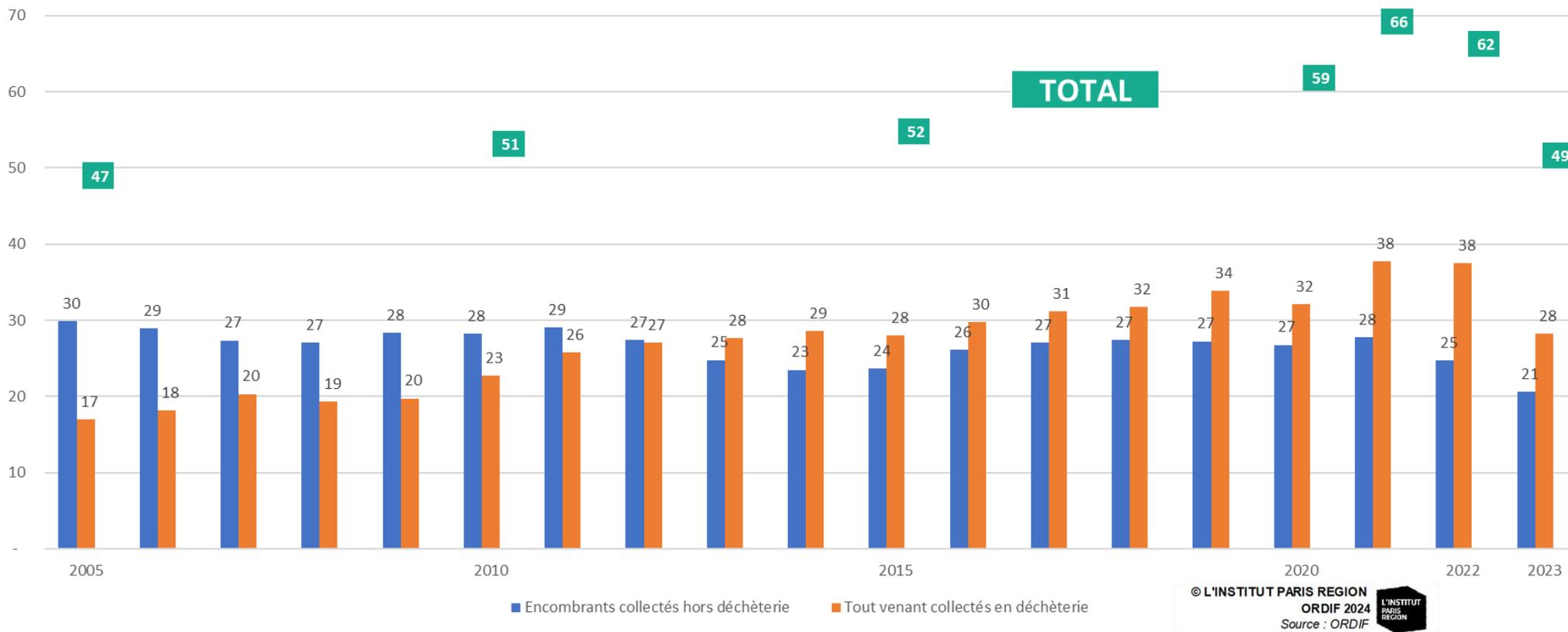
- Estimation des déchets verts restants dans les ordures ménagères (14kg/hab/an environ)
- Déchets verts hors Déchèterie
- Déchets verts en Déchèterie

© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

# 9. Flux Encombrants en et hors déchèteries (ratios)

L'ensemble des encombrants collectés en Île-de-France, tant en déchèterie qu'en dehors, a connu **une baisse significative, passant de 62 kg par habitant en 2022 à 49 kg par habitant en 2023**. Les déchets tout-venant collectés en déchèterie représentent **57% de ce gisement, soit un ratio de 28 kg par habitant** alors que les encombrants collectés hors déchèteries représentent 21 kg par habitant.

Évolution de la collecte des encombrants en et hors déchèteries



# 10. Déchèteries

Parmi elles :

- 174 déchèteries acceptent les déchets dangereux des ménages
- 40 déchèteries proposent une zone dédiée au réemploi.
- 102 déchèteries, soit 55 % des déchèteries franciliennes, acceptent les professionnels.

1 déchèterie pour



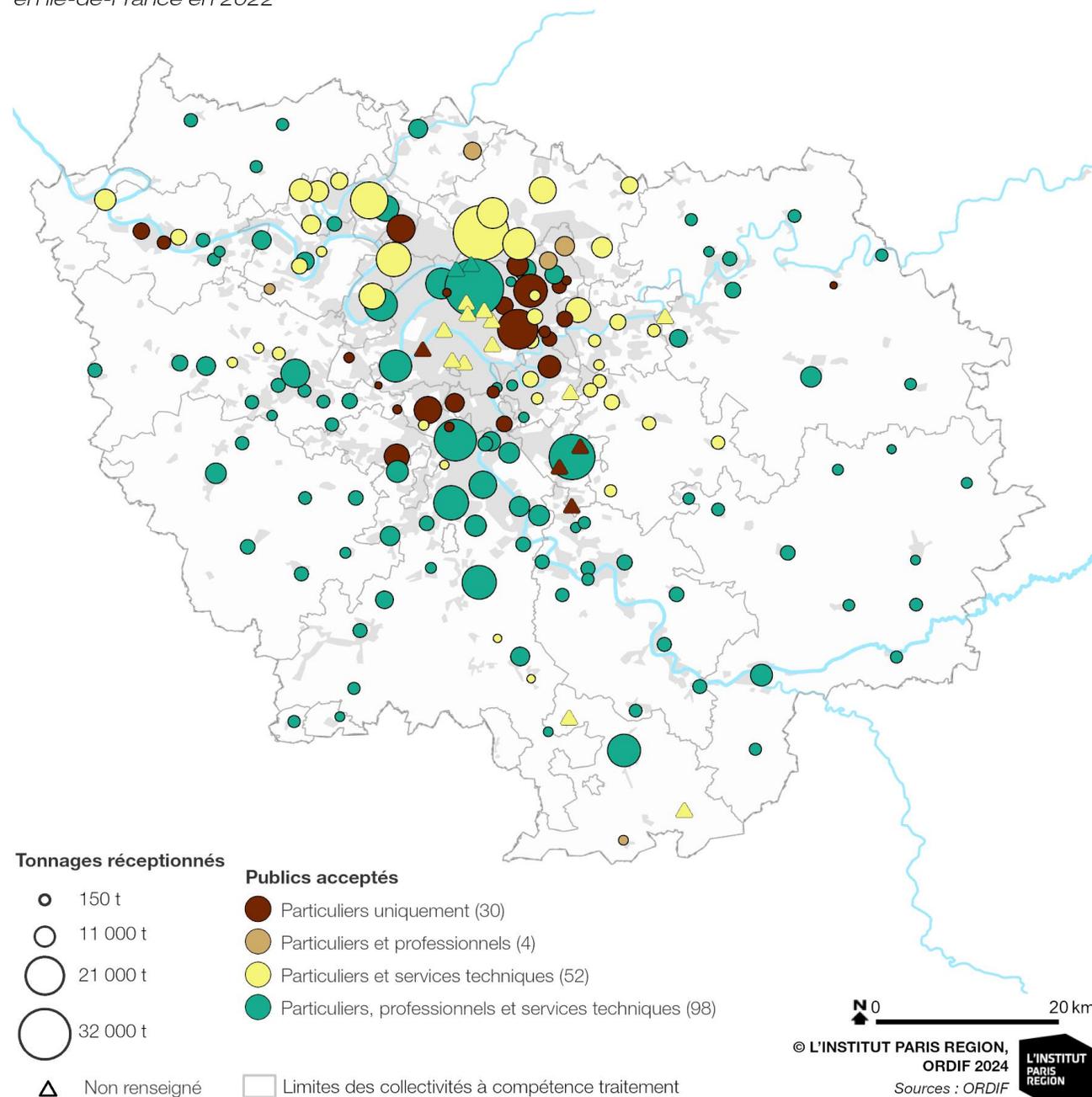
15 500 habitants



67 000 habitants

## Tonnages collectés en déchèteries publiques

en Île-de-France en 2022

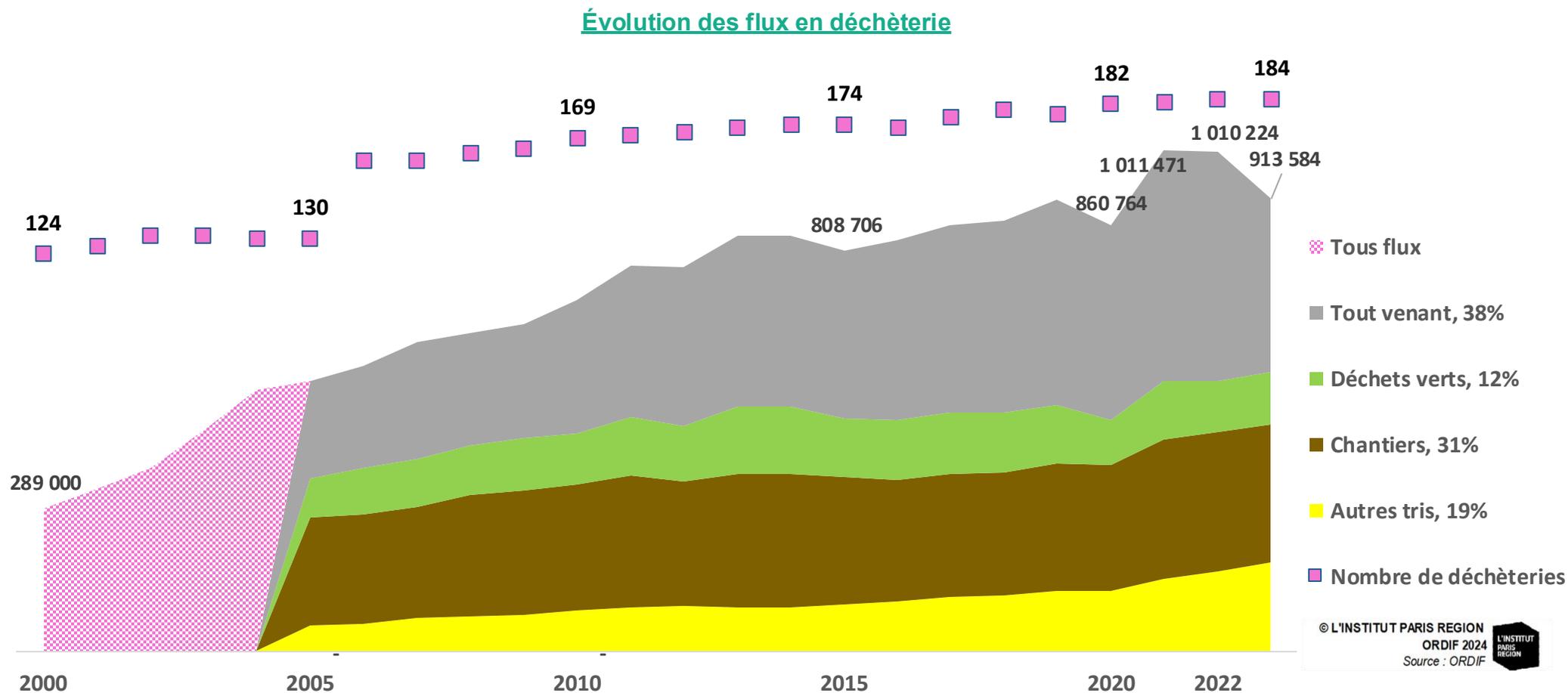


# 10. Déchèteries : évolution des tonnages (et nombre de sites)

Après deux années consécutives où les tonnages collectés en déchèteries dépassaient la barre du million de tonnes, les chiffres de 2023 retrouvent la tendance observée jusqu'en 2020.

Avec **913 584 tonnes** collectées en 2023, la collecte en déchèteries enregistre une baisse de **10% par rapport à 2022**.

Cette baisse concerne essentiellement les flux « tout-venant et les déchets de chantiers ». Quant aux déchets **verts** et les flux « **Autres tris** », ils affichent une progression par rapport à 2022.



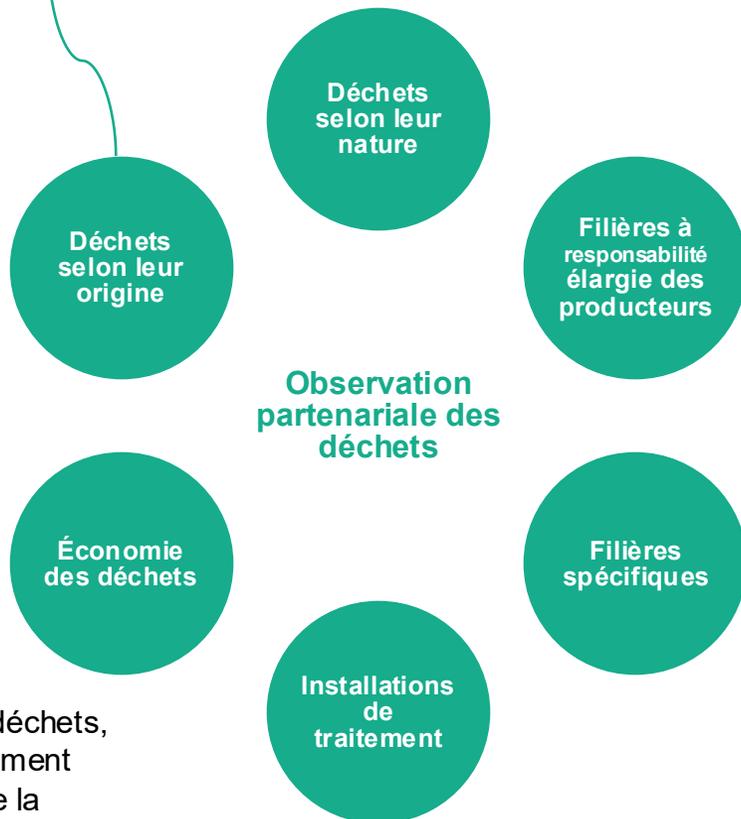
# 11. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice Bilan DMA**



## Socle d'observation

### **LES NOTICES DE L'ORDIF**

Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



# 11. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en octobre 2022 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour octobre 2023.

*(Source : Région Île-de-France)*

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)

Pour consulter le rapport de suivi #3 du PRPGD, cliquez [ici](#)



# 11. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

*(Source : Ademe)*



---

Étude réalisée par Sanoussy KABA sous la direction d'Helder DE OLIVEIRA, directeur de l'Observatoire régional des déchets (ORDIF) de L'Institut Paris Region, en collaboration avec le groupe expert DMA de l'ORDIF

Avec le soutien de



---

**Sanoussy KABA**

[sanoussy.kaba@institutparisregion.fr](mailto:sanoussy.kaba@institutparisregion.fr)

01 77 49 75 33

---

**Retrouvez-nous :**  
**[www.ordif.fr](http://www.ordif.fr)**

---

